

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2023_0283

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/08/2023

Objet : marché 23.085 relatif à l' acquisition d'un fourgon utilitaire avec hayon arrière pour la Ville de Tourcoing

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 01/09/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d_cision 0283 march_ 23.085.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

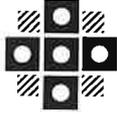
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230831-DCP_2023_0283-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/09/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0283

Objet : Marché 23.085 – Attribution du Marché n° 23.085 relatif à l'acquisition d'un fourgon utilitaire avec hayon arrière pour la Ville de TOURCOING.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu la décision 2023-0232 déclarant infructueux le lot relatif à l'acquisition d'un fourgon utilitaire avec hayon arrière et décidant de la relance d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence en vertu de l'article R.2122-2 du code de la commande publique pour l'acquisition dudit fourgon ;

Considérant que la société PEUGEOT STELLANTIS &YOU RONCQ a été sollicitée par la Ville de Tourcoing pour satisfaire à son besoin ;

Considérant l'offre économiquement avantageuse de ladite société ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché 23.085 relatif à l'acquisition d'un fourgon utilitaire avec hayon arrière avec la société PEUGEOT STELLANTIS &YOU RONCQ, sis 13 rue de Dronckaert à RONCQ (59223) et dont le SIRET est le 30247504102097 pour un montant de 32 305,00 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **31 AOUT 2023**




Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : **01 SEP. 2023**